



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
10/12/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 4

Nombres de membre Absents : 7

Date Affichage  
10/12/2021

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 5

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : CORREIA J, DOMINGO J.D, VAILLS S.

Absente excusée : M. PICHEYRE V, MIRAN P.

Procurations : M. LAUBRAY J. à M. PETITQUEUX.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet de la Délibération

**VENTE DE CASIERS CRÉMATISTES COMMUNAUX ET CONCESSIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer les prix des casiers crématistes et des concessions perpétuelles, de la façon suivante :

DECIDE de fixer les prix des casiers crématistes communaux et les concessions de la manière suivante :

**Concessions de terrain : (prix au m2)**

Cinquantenaire : 200€ le m2 soit 400€ pour un emplacement de 2 m2

**Casiers crématistes** : 1000€

**La présente délibération annule et remplace la délibération du 25 juin 2015.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 16 décembre 2021

Le Maire

P. PETITQUEUX

